

1^{ère} édition 2021/2022

BUDGET Participatif

LE GUIDE
du porteur de projet

PROPOSEZ
VOTEZ
la ville réalise !

Jusqu'à
100 000 €
par an



CHER.ES VILLARD.ES

À Villefontaine, la participation des habitants est instaurée depuis de nombreuses années. Beaucoup d'entre vous sont, en effet, investis dans les comités d'usagers des maisons de quartier, le conseil citoyen, le comité des sages et nos enfants, dans le conseil municipal enfants.

Pour donner encore plus la parole aux habitants, nous sommes particulièrement fiers avec l'ensemble de l'équipe municipale, de **lancer à Villefontaine le premier budget participatif**.

Grâce à ce **budget participatif** dont le montant global peut aller **jusqu'à 100 000 euros par an**, vous pourrez proposer des idées pour améliorer votre cadre de vie. Les propositions attendues doivent porter sur des projets d'investissement concernant l'environnement, la solidarité ou encore le cadre de vie. **Ce budget au service des habitants vous permettra de devenir acteur sur votre ville ! Agir Pour et Par les habitants**, voilà l'objectif.

Ce guide vous permettra de vous emparer de la démarche. La plateforme dédiée pour déposer vos idées est d'ores et déjà accessible ; nous l'avons voulu simple et intuitive pour une utilisation facilitée.

Depuis le **27 septembre, l'appel à idées est lancé**. Pour vous accompagner et faire de vos idées de véritables projets d'intérêt général, des ateliers sont proposés dans les maisons de quartier en plus de ce guide pratique.

Les idées que vous proposerez, que nous espérons nombreuses, seront étudiées par la ville pour mesurer leur faisabilité. Chaque Villard pourra ensuite **choisir 3 projets en participant au vote** qui se tiendra du **6 au 19 décembre** sur la plateforme en ligne et dans les accueils des bâtiments municipaux.

Les projets retenus pourront ainsi être lancés en 2022 et nous aurons plaisir à présenter les lauréats lors de la cérémonie des vœux à la population le **9 janvier** au théâtre du Vellein.

Alors à vos idées, qu'il nous tarde de découvrir pour porter ensemble ces projets voulus et créés par et pour les Villards !

Une opportunité à saisir en famille, entre amis ou voisins !

Patrick Nicole-Williams,
Maire de Villefontaine

et **Mustafa Tunca,**
Conseiller municipal en charge des projets participatifs,
comités consultatifs et instances de concertation

Sommaire

ÉDITO

PARTICIPER ET PROPOSER UNE IDÉE - page 4

...

L'APPEL À IDÉE - page 4

...

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT - page 6

...

L'INSTRUCTION DES DOSSIERS - page 7

...

LE VOTE - page 8

...

LES LAURÉATS - page 9

...

DE L'IDÉE AU PROJET - page 10

...

LE CALENDRIER - page 11

...

PERMANENCES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ - page 12

COORDONNÉES UTILES

MAIRIE :

04 74 96 00 00

RÉFÉRENTE BUDGET PARTICIPATIF :

07 62 60 73 10

mail : budget.participatif@mairie-villefontaine.fr

RÉFÉRENTE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ :

07 61 97 92 64

EN LIGNE

www.je-participe.villefontaine.fr
www.villefontaine.fr

1 PARTICIPER ET PROPOSER UNE IDÉE

→ Qui peut déposer une idée ?

Tous les habitants de Villefontaine de plus de 16 ans.

Si nous sommes plusieurs à proposer une idée de projet, nous désignons une personne dans le groupe qui sera le référent unique.



2 APPEL À L'IDÉE

→ Qu'est-ce qu'une idée ?

Une simple phrase suffit !

Je peux proposer une idée en formulant une simple phrase. Je n'ai pas besoin d'écrire un projet, seule une idée suffit.

J'ai des idées pour ma ville et j'aimerais les voir réaliser dans le cadre du budget participatif

Cette année, je peux proposer des idées qui sont en lien avec l'une des thématiques suivantes :

* **L'environnement**

Exemple : installation de nichoirs, composteur partagé dans les quartiers, création d'espace ombragé près d'une aire de jeux d'enfants...

* **Le cadre de vie**

Exemple : installation d'une fontaine d'eau potable, création d'une aire de jeux pour les tout petits ou de tables de jeux de société permanentes, etc.

* **La solidarité**

Exemple : création de lieux « d'éco'dons » (petit électroménager, jouets, etc.)

➔ A-t-elle déjà été proposée ?

➤ Je peux vérifier sur le site www.je-participe.villefontaine.fr

➤ Si **OUI**

Je peux me joindre à la personne ou au groupe porteur de cette idée, en laissant un commentaire sur la fiche de l'idée.

Porter une idée à plusieurs, c'est plus facile et cela peut me permettre, si je le souhaite, de rencontrer de nouvelles personnes

➤ Si **NON**

Je peux proposer mon idée en m'inscrivant sur le site ou en remplissant un formulaire de dépôt d'idée disponible à l'accueil de la mairie, dans les maisons de quartier communales et au Phare.

➔ Est-elle recevable ?

➤ Je vérifie que mon idée peut être retenue, en respectant les critères de recevabilité :

- ✓ **Être réalisée sur la commune ;**
- ✓ **Entrer dans les champs de compétences de la commune :** espaces verts, aménagement et mobilier urbain, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux et équipements de proximité, mobilité, circulation, sports, propreté urbaine, numérique, solidarité ;
- ✓ **Servir l'intérêt général** et être à visée collective : c'est-à-dire qu'elle devra être de nature à bénéficier aux Villards ;
- ✓ **Relever de dépenses d'investissement :** Il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments et de travaux d'infrastructure ;
- ✓ **Être en lien avec l'environnement, le cadre de vie ou la solidarité ;**
- ✓ **Répondre aux objectifs de développement durable** sur lesquels la commune s'est engagée ;
- ✓ **Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire.**

Je suis informé.e de la recevabilité de mon idée par sms, mail ou courrier, après vérification par les services de la ville.

Comment bien communiquer sur mon idée ?

- > Je choisis un titre pour mon idée.
- > Je peux joindre une ou des photos pour illustrer mon idée et/ou le lieu où je souhaite qu'elle soit implantée.
- > J'explique à qui peut bénéficier mon idée.



3 AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

➔ Je ne suis pas seule !

- > Je peux me faire aider par un groupe d'amis pour écrire mon idée, me conseiller.
- > Je peux me rendre sur la plateforme du budget participatif et laisser un message pour être recontacté par la référente.
- > Je peux aussi :
 - Me rendre aux **permanences du budget participatif** (voir les dates au dos de ce guide) dans les maisons de quartier pour mieux comprendre comment ça marche ;
 - Contacter directement **la référente du budget participatif** : elle m'accompagnera pour mettre en forme mon idée lors d'échanges téléphoniques ou à l'occasion d'un rendez-vous en mairie ou dans une structure de la ville ;
 - Interpeller les professionnels des **maisons de quartier ou la référente de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**, qui peuvent me donner des informations en tant que relais du projet Budget participatif.

Je m'informe sur les dates de permanences à l'accueil de la mairie, dans les maisons de quartier communales ou en ligne sur la plateforme dédiée ou le site de la ville

4 L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

➔ L'étude de faisabilité, qu'est-ce que c'est ?

➤ Si mon idée est recevable, les services de la ville vont vérifier :

- Qu'elle a un **caractère légal**, c'est-à-dire qu'elle respecte les textes de lois et réglementaires.
- Qu'elle est **réalisable** au regard de critères techniques et financiers ;

Ne pourront pas être retenues dans le cadre du budget participatif les idées :

- dont la réalisation dépasse l'enveloppe budgétaire allouée,
- qui mènent à un projet prenant plusieurs années à être réalisées,
- qui nécessitent l'achat d'un local ou d'un terrain,
- qui induisent des frais importants à la pérennisation du fonctionnement de l'aménagement réalisé (exemple : gestion, entretien, électricité...)
- ...

➤ Si mon idée est retenue, je suis informé.e par sms, mail ou courrier, après vérification par les services de la ville.



*Si mon idée n'est pas retenue,
je reçois des explications sur les raisons qui ne permettent pas
de la soumettre au vote des habitants.*

5 LE VOTE

➔ Qui peut voter, comment et où ?



● Qui ?

Tous les Villards de plus de 16 ans sont invités à voter pour leurs projets préférés.

● Comment ?

Je peux voter pour **3 projets sans ordre de préférence**. En ligne sur la plateforme ou via un bulletin papier.



● Où ?

Je peux voter directement sur la plateforme du budget participatif : www.je-participe.villefontaine.fr.

Je peux me rendre à l'accueil de la mairie, dans les maisons de quartier communales ou au Phare pour remplir un bulletin papier à déposer dans les urnes prévues à cet effet.



6 LES LAURÉATS

Au regard des votes exprimés, une commission se réunira pour désigner les lauréats.

En fonction de la faisabilité technique et financière, plusieurs projets pourront en effet être retenus dans la limite de l'enveloppe de 100 000€ annuelle allouée au budget participatif.



La liste des projets retenus sera établie par ordre décroissant du nombre de points obtenus. L'objectif est d'utiliser l'enveloppe globale, seuls seront retenus les projets dont les montants cumulés permettront au mieux d'atteindre ce plafond. Cette somme est issue du budget investissement de la commune.



*Les projets lauréats seront dévoilés
lors de la cérémonie des vœux à la population,
le 9 janvier 2022 au théâtre du Vellein.*

7 DE L'IDÉE AU PROJET

➔ Je suis informé.e !

La commune s'engage à débiter la mise en œuvre des projets lauréats sur l'année qui suit l'annonce des résultats. Les projets peuvent cependant voir leur finalisation aboutir seulement l'année suivante, selon le temps nécessaire à leur exécution.

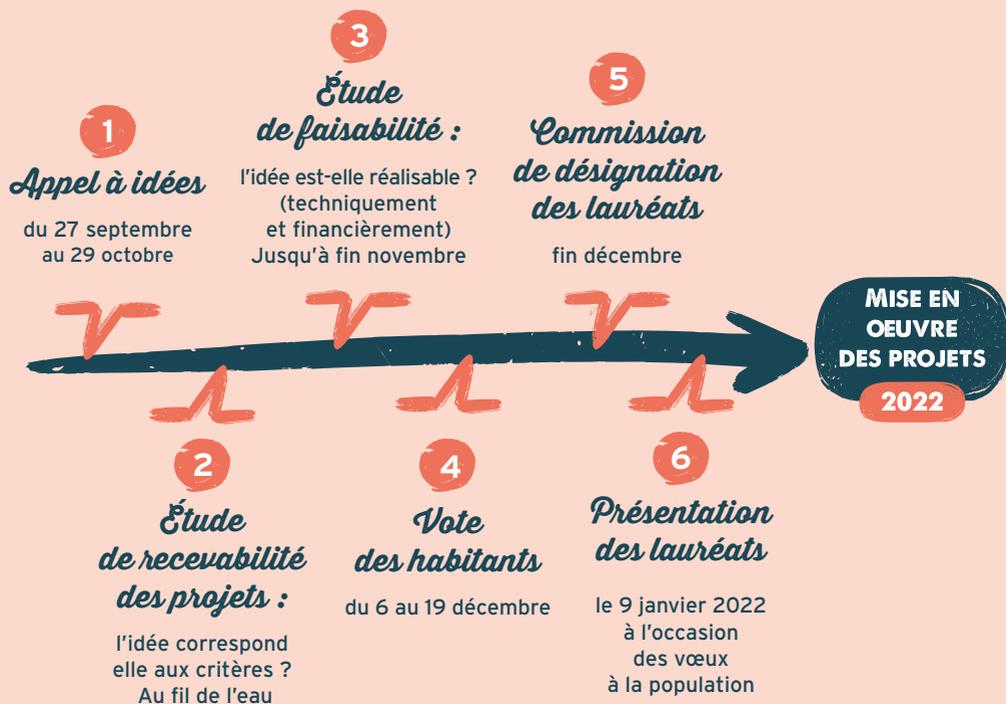
● Je peux suivre l'évolution des idées jusqu'à leur mise en œuvre.

Un des objectifs du budget participatif est de **permettre aux citoyens de mieux comprendre comment se construisent les projets**, comment ils sont planifiés et priorisés dans le cadre des marchés publics et autres obligations publiques. Des informations seront donc données régulièrement sur l'avancement du processus, sur le site du Budget participatif.

je-participe.villefontaine.fr



LE PLANNING DU BUDGET PARTICIPATIF DE VILLEFONTAINE



Permanences

DANS VOS MAISONS DE QUARTIER COMMUNALES

MAISON DE QUARTIER DE SAINT BONNET	Jeudi 30 septembre de 13h30 à 16h30 Mardi 5 octobre de 9h30 à 12h
MAISON DE QUARTIER DE SERVENOBLE	Mardi 28 septembre de 13h30 à 16h30 Jeudi 7 octobre de 13h30 à 16h30
MAISON POUR TOUS DES ROCHES	Mardi 12 octobre de 9h à 12h Jeudi 14 octobre de 14h à 16h30
LA MAISON DE QUARTIER LOUISE MICHEL	Vendredi 15 octobre de 9h30 à 12h
MAISON DE QUARTIER DES FOUGÈRES	Vendredi 8 octobre de 9h30 à 12h Jeudi 14 octobre de 9h30 à 12h

D'autres permanences pourront être organisées en fonction de la demande

je-participe.villefontaine.fr

MAISON DE QUARTIER DE SAINT-BONNET

Centre Simone Signoret
rue Émile Zola
38090 Villefontaine
04 74 96 44 01

MAISON DE QUARTIER DE SERVENOBLE

3, rue Pasteur
38090 Villefontaine
04 74 96 52 22

MAISON POUR TOUS DES ROCHES

place Nelson Mandela,
38090 Villefontaine
04 74 96 08 00

MAISON DE QUARTIER LOUISE MICHEL

Maison de quartier du Mas de la Raz,
Impasse Jacques Brel,
38090 Villefontaine
04 74 95 55 41

MAISON DE QUARTIER DES FOUGÈRES

601, chaussée des Escoffiers
38090 Villefontaine
04 74 96 11 05